

Rapport de la Commission de Gestion 1996 du Conseil Communal de Prangins sur la gestion et les comptes de l'année 1995.

Préavis municipal No. 30/96

Responsable: La Municipalité

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion 1996, composée de Madame Elisabeth Kneubühler, de Messieurs Vincent Pont, Walter Hediger, Eric Jaques, Jean-Claude Haissly, Michel Crottaz et Michel Jeanneret, rapporteur, s'est réunie à 7 reprises dans le but d'examiner la gestion et les comptes de l'exercice 1995.

Les membres de la Commission de gestion 1995 n'ayant pas souhaité se représenter pour ce nouvel exercice, c'est donc une Commission entièrement renouvelée qui s'est occupée de rapporter sur le préavis 30/96.

Lors de notre première séance le 15 avril, nous avons décidé de nous en tenir au règlement communal qui précise que la Commission de gestion se prononce sur *la gestion et les comptes de l'année écoulée* et, pour notre rapport intermédiaire, de nous pencher sur le rôle, les relations entre les Commissions des finances, de gestion et la Municipalité. Nous nous proposons d'inviter les membres de l'ancienne Commission de gestion et la Commission des finances actuelle à l'une de nos séances de cet automne.

Les réponses aux motions en attente, annoncées pour septembre par Mr. le Syndic, sont très attendues et nous seront également utiles.

La Commission de gestion a rencontré Mr. le Syndic lors de sa séance du 21 mai et Mr. H. Schwegler le 28. Nous les remercions sincèrement pour le temps passé avec nous, la franchise de leurs réponses. Nous pensons rencontrer les autres membres de la Municipalité en temps voulu. Le préavis 30/96, dans sa première partie, donne d'innombrables et intéressants renseignements sur la vie de notre Commune et sur sa gestion. Les comptes sont clairs et les commentaires facilitent leur compréhension. Les quelques remarques et suggestions que nous avons à formuler se retrouvent ci-après. Nous félicitons la Municipalité pour ce travail. De manière informelle nous avons parlé des relations entre la Commission de gestion et la Municipalité ainsi que de l'impossibilité pour les membres de la Commission de ne pas faire de suggestions pour le futur, donc de s'en tenir strictement à son mandat de ne considérer que le passé. Comme déjà mentionné nous pensons reprendre ce point lors de notre rapport intermédiaire.

Ci-après vous trouverez nos commentaires sur les points que nous avons plus particulièrement analysés:

Recettes

Les recettes de l'exercice 1995 sont supérieures de Frs. 4.147.400.50 au budget. Si deux rentrées extraordinaires, droits de succession et vente des Oiselets, représentent un peu plus de 2 millions, une large partie du solde de cet excédent est due à des budgets surévalués pour l'exercice 1995.

La Municipalité a déjà tiré ses conclusions en présentant un budget plus réaliste pour 1996. De réelles économies de gestion ne peuvent être annoncées qui si les sommes dépensées sont inférieures à celles de l'année précédente et non par comparaison à un budget. Nous sommes d'ailleurs convaincus des efforts faits dans ce sens par la Municipalité.

Il a semblé à notre Commission qu'une recette exceptionnelle aurait pu avoir une influence sur les décisions du Conseil (préavis des Morettes par exemple). Pourquoi ne pas informer le Conseil en cours d'exercice sur une telle situation? Mr. le Syndic répond à cette interrogation:

La Municipalité reçoit régulièrement des versements de l'Etat de Vaud. Ces recettes sont reportées sur un graphique tenu manuellement et comparées aux années précédentes. Une rentrée extraordinaire apparaît sur le graphique il appartient au Syndic de faire les démarches auprès de l'Etat pour en connaître la provenance !!! Aucune certitude sur le résultat final n'est possible avant le bouclage de l'exercice. C'est la raison invoquée par la Municipalité pour ne pas donner d'information au Conseil en cours d'exercice.

Il faut ajouter que la politique d'investissement de 2.5 à 3 millions de francs par an n'est pas directement liée aux recettes.

Le Syndic nous a informé des nombreuses démarches entreprises dans le but d'utiliser une partie de ces liquidités pour rembourser par anticipation une part de nos emprunts... mais sans succès. Les liquidités sont donc placées au mieux des intérêts de la Commune. La Municipalité n'a pas recouru à l'emprunt depuis plus de deux ans.

Dépassant notre rôle nous avons suggéré à la Municipalité que de nouveaux préavis soient présentés au Conseil étant donné cette situation relativement bonne: restauration de l'immeuble Fischer, nouveau projet des Morettes, locaux des services du feu etc... La Municipalité est active dans ces divers domaines mais nous fait part également que sa capacité de gestion des projets en cours est proche de la saturation.

Autorisation générale de plaider

Le préavis de la Municipalité nous informe des diverses affaires en cours ou bouclées durant l'année écoulée. Rappelons que le Conseil donne à la Municipalité, en début d'exercice, une autorisation générale de plaider. Nous sommes intéressés aux coûts liés à cette autorisation. Pour l'exercice écoulé, le total est d'environ Frs. 18.000.-- y compris un montant proche de Frs. 7.000.-- pour les honoraires de la fiduciaire chargée de la vérification des comptes.

Port des Aberiaux

Ce point a été porté à notre ordre du jour du 28 mai à la suite d'une lettre adressée à notre Commission par un membre du Conseil. Mr. H. Schwegler, présent lors de cette séance, a aimablement répondu à nos questions.

Les charges d'exploitation du port doivent être couvertes par ses recettes. Cette exploitation ne doit pas dégager de profit pour la Commune. Cette condition fixée par l'Etat pour l'octroi d'une remise de 80% sur les "Redevances d'utilisation des eaux" (compte 470.3161 de Fr. 3.360.--).

La part des traitements du personnel communal affectée au port n'a pas été modifiée depuis 1993. Il n'y a pas d'autre charge de personnel affectée à ce compte.

A la question : " les intérêts des cotisations encaissées en début d'exercice sont-ils portés au compte du Port de Aberiaux" la réponse est non. Etant donné que l'excédent de recettes de Frs. 15.826.05 (compte 470.38811) est porté au compte du port, que la fiduciaire est chargée de s'assurer du respect de la règle accordant la remise de 80% sur la redevance, notre commission s'estime satisfaite des réponses reçues et les porte à la connaissance du Conseil.

Travaux d'entretien effectués à l'Auberge Communale

Notre Commission souhaite savoir si notre Auberge est ou devrait être adaptée aux besoins nouveaux qui ne manqueront pas de survenir dès l'ouverture du Musée National. Nous avons donc abordé ce point par une brève analyse des travaux d'entretien effectués en 1995 pour un montant total de Fr. 7.859.40 (6 factures). Ces travaux étaient nécessaires et évidemment tous décidés dans le cadre des compétences de la Municipalité.

En parcourant les baux des biens communaux, nous avons constaté que la création d'une cuisine à l'étage pour le propriétaire n'était pas mentionnée dans le bail que nous avons consulté.

Réhabilitation du bâtiment de "La Place"

Une longue réponse de la Municipalité à la précédente Commission de Gestion figure dans le préavis 30/ 96 (page 17 - 23). Notre Commission s'était fixé, dès le début, une priorité sur cet important objet. Nous avons donc abordé ce point lors de nos entretiens avec Mr. le Syndic et Mr. H. Schwelger. Toutefois le décompte définitif et les pièces comptables n'ont été disponibles que lors de notre séance du 4 juin ne nous permettant pas une analyse détaillée des différents événements pour une meilleure compréhension des problèmes; nous apporterons donc un complément d'information lors de notre rapport intermédiaire. Nous tenons à préciser que nous avons disposé de suffisamment d'éléments pour nous assurer que, dans le cadre de ces importants travaux d'une grande complexité, la Municipalité a respecté le mandat que le Conseil lui avait confié par le vote du préavis 54 / 92. Elle a fait preuve de discernement dans le cadre de ses compétences et prérogatives.

Le résultat final est apprécié par une très large part des habitants de la Commune et nous pouvons féliciter tous ceux qui ont oeuvré à cette restauration.

Le préavis initial de Fr. 6.640.000.— est bouclé avec un dépassement inférieur à Fr.20.000.—. La réserve de Fr. 200.000.— a été utilisée. C'est un bon résultat compte tenu des difficultés qui ne manquent pas de survenir dans ce type de travaux.

Nous suggérons une plus grande impartialité dans les commentaires; c'est à dire que le montant de l'ensemble des "suppressions", par exemple les Fr. 20.000.— position CFC 373.0 - Eclairage scénique, soit mentionné au même titre que les dépassements dont certains sont facilement explicables.

C'est pour une meilleure compréhension de ces divers problèmes que nous souhaitons poursuivre cette analyse et en rendre compte lors de la remise de notre rapport intermédiaire.

Vérifications complémentaires.

La Commission a pris connaissance du rapport de la fiduciaire qui a procédé aux vérifications d'usage. En complément à ces vérifications notre commission, lors de sa séance du 4 juin dernier, a pris connaissance du détail de la comptabilité et a pu constater la bonne tenue de l'ensemble de ces documents.

Les montants des loyers sont bien encaissés par la Commune mais nous n'avons pas disposé d'assez de temps pour vérifier si toutes les clauses figurant dans les baux sont appliquées. C'est un point mineur que nous traiterons ultérieurement.

Conclusion

La Commission de gestion 1996 du Conseil communal, chargée de l'examen de la gestion et des comptes de la Commune de Prangins pour l'exercice 1995, déclare et certifie qu'elle a accompli son mandat avec l'attention requise.

En conséquence, et au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis No. 30/96
Rapport de la Municipalité relatif à la gestion et aux comptes de l'année 1995.

lu le rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE:

1. De donner décharge à la Municipalité, avec remerciements, de sa gestion pour l'année 1995.
2. D'accepter, tels que présentés, les comptes de la Bourse communale de Prangins pour l'exercice 1995.

Prangins, le 11 juin 1995.

Les membres de la Commission de gestion:

Mme E. Kneubühler

Mr. V. Pont

Mr. W. Hediger

Mr. E. Jaques

Mr. Jean-Claude Haissly

Mr. M. Crottaz

Mr. M. Jeanneret, rapporteur